Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1735

Artikel: Assurance-invalidité : les chantages successifs : le 17 juin, un "oui" ne garantit rien, un "non" a tout son sens

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024342

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assurance-invalidité: les chantages successifs

Le 17 juin, un "oui" ne garantit rien, un "non" a tout son sens

André Gavillet (28 mai 2007)

Jamais la révision d'une loi n'a été autant l'objet, sur une aussi longue durée, de chantages répétés, renouvelés, diversifiés.

Deux projets de loi étaient à traiter simultanément: les conditions d'octroi des rentes et le financement de l'assurance fortement déficitaire et endettée, exigeant, selon le Conseil fédéral, une augmentation du taux de TVA.

Le parlement a choisi de débattre d'abord des prestations avant le volet financier. Ce débat fut placé sous un premier chantage. Si vous n'acceptez pas les économies prévues dans la révision, jamais le refinancement ne passera la rampe.

La loi fut adoptée, mais un référendum fut lancé et aboutit. La commission qui, avec une année de retard, s'était enfin saisie du volet financier et fiscal déclara d'emblée: il n'y aura pas de refinancement si le référendum n'est pas refusé. Ce fut le deuxième chantage.

Finalement, au vote d'ensemble, le Conseil national rejeta l'augmentation des ressources. Il fallait trouver autre chose. Comme l'AI et l'AVS disposent pour leur trésorerie du même fonds de réserve, on fait peur aux rentiers. Si vous n'acceptez pas la loi, vos rentes sont menacées. Troisième chantage.

Ces chantages successifs auront pour effet, si la loi est adoptée en juin, de donner au peuple l'illusion qu'il a fait ce qu'il fallait faire. Et l'augmentation indispensable de la TVA, qui sera de toute façon combattue par l'UDC et la droite, est fortement compromise.

Dès lors autant s'accrocher à ce qui est. Le non aurait un sens: le refus de cet hybride malsain, croisement de la dérobade et des chantages.

A consulter sur le site:

Notre dossier sur la 5e révision de l'AI, avec les précédents articles de DP.

Crise d'autorité

L'affaire du 1er Août au Grütli de Micheline Calmy-Rey ne fait que commencer

André Gavillet (28 mai 2007)

Cela aurait dû être une actualité banale comme un discours de 1er août, précisément. Mais dès maintenant, c'est une crise d'Etat.

La présidente de la Confédération voulait utiliser la mythique prairie du Grütli pour donner le 1er août un écho prolongé et amplifié à la reconnaissance de la place des femmes dans la cité. C'était une bonne idée. Les mythes de l'helvétisme, inventés à la fin du XIXe siècle, sont, comme le voulait l'esprit de l'époque, exclusivement masculins. Il était donc légitime, au XXIe, de tenter d'écrire un nouveau chapitre dans une cérémonie où les femmes ne seraient plus des figurantes, mais des premiers rôles.

Ce projet a été sabordé par lâcheté et avarice. Le canton concerné, Uri, a fait savoir qu'il n'avait pas les moyens, en hommes et en argent, pour assurer la protection d'une manifestation. Elle risquerait d'attirer des contre-manifestants au crâne rasé. Les cantons voisins, dont Lucerne et Schwyz, indirectement concernés comme ports d'embarquement, se sont associés à ce refus. La fondation, propriétaire de la prairie, par la commission du